



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Carte scolaire - Dispositif Blanquer « 100 % réussite » : Une remise en cause généralisée des droits statutaires des enseignants

Non à l'inégalité de traitement entre écoles et au sein des écoles ! Abandon des projets de fermeture, création des classes et postes nécessaires !

Alors qu'il s'attaque au bac, diplôme national et premier grade universitaire, en substituant le contrôle continu aux épreuves nationales terminales anonymes et instaure la sélection à l'université, le ministre supprime dans le même temps 2600 postes dans le 2nd degré et 200 chez les personnels administratifs.

Dans ce cadre de coupe sombre dans les budgets, l'effort serait-il porté sur le primaire ?

Derrière l'annonce de 3 881 postes pour le primaire, la réalité est toute autre : sur ces 3 881 postes, **3100 seront absorbés par le dispositif des CP et CE1 « 100 % réussite » en éducation prioritaire**, le ministère ayant confirmé sa volonté pour la rentrée 2018 de dédoubler tous les CP en REP et les CE1 en REP+ « *partout où c'est possible* ».

Cet état de fait a des conséquences très concrètes dans les départements :

- Les départements qui ont peu d'écoles en éducation prioritaire obtiennent des dotations de postes très faibles, voire négatives, dans les répartitions au sein des académies. Ces départements ruraux connaissent à nouveau des vagues de fermetures d'écoles et de fusions d'école : les « chartes » ou « *conventions ruralité* » sont des outils redoutables pour fermer des classes, voire des écoles dans un contexte d'austérité. De plus, elles amorcent le transfert de la gestion de la carte scolaire de l'État/Éducation nationale vers les collectivités territoriales, notamment les intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

- Dans les départements avec des écoles classées en éducation prioritaire, la quasi-totalité des postes étant réservée aux dispositifs CP et CE1 « 100 % réussite », la carte scolaire va donc provoquer mécaniquement une augmentation des effectifs et une aggravation des conditions de travail dans les écoles non situées en REP ou REP+ et dans les classes autres que CP et CE1 des écoles classées en éducation prioritaire.

Dans certains départements, les inspecteurs d'académie annoncent qu'ils ne seront plus en mesure de respecter les seuils départementaux d'ouverture et de fermeture de classes.

Par ailleurs, le dédoublement des CP et CE1 est une mesure de déréglementation :

- Il remet en cause la libre répartition des élèves dans les classes arrêtée par le directeur, après avis du conseil des maîtres (art 2 du décret de 89) ;
- En cas de problèmes de locaux, les enseignants soit se verront imposer de la co-intervention forcée, remise en cause du principe un enseignant une classe une salle de classe, soit subiront des conditions de travail indignes, avec des bricolages de type « classes en préfabriqué », cloisons pour séparer une salle en deux...
- Il remet en cause les décharges statutaires des directeurs d'écoles, puisque dans certains départements, ces classes, considérées comme des dispositifs, ne comptent pas dans le calcul des décharges ;
- Le rôle particulier que le ministre entend faire jouer à ces classes « 100 % réussite » peut conduire à toutes les dérives : pression accrue sur les collègues soumis à une « obligation de résultat », poste à profil, restriction pour l'accès aux écoles de l'éducation prioritaire...

Ces mesures dangereuses d'un point de vue statutaire ne répondent pas aux revendications des enseignants.

Cette augmentation des effectifs dans les classes autres que CP et CE1 dédoublés, ajoutée aux problèmes de l'inclusion systématique et forcée et à la remise en cause des postes spécialisés (RASED, classe et structures spécialisées...), conduit à une profonde désorganisation des écoles.

Le SNUDI-FO soutient les initiatives prises dans de nombreux départements (rassemblements, grèves...) pour porter les revendications des personnels.

Le SNUDI-FO revendique :

- ▶ non au dispositif BLANQUER « 100 % réussite » : les postes créés doivent servir à satisfaire les besoins des écoles ;
- ▶ ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles ;
- ▶ maintien de toutes les classes ;
- ▶ création des postes nécessaires de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant ;
- ▶ ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ;
- ▶ allègement des effectifs dans toutes les classes ;
- ▶ recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ;
- ▶ ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain.

Montreuil, le 8 février 2018